



EXTRAIT DU REGISTRE des Délibérations du Conseil Municipal

Séance du 17 janvier 2019

Le Conseil Municipal, convoqué le 10 janvier 2019, s'est réuni dans le lieu habituel de ses séances.

Conseillers Municipaux en exercice : 55

Présidence de M. Jean-Louis FOUSSERET, Maire.

Étaient présents :

M. Jean-Louis FOUSSERET, M. Eric ALAUZET, Mme Sorour BARATI-AYMONIER, M. Thibaut BIZE, M. Nicolas BODIN, M. Patrick BONTEMPS, M. Emile BRIOT, Mme Claudine CAULET, M. Pascal CURIE, Mme Danielle DARD, M. Clément DELBENDE, M. Cyril DEVESA (à partir de la question n° 6), M. Emmanuel DUMONT, Mme Myriam EL-YASSA, Mme Béatrice FALCINELLA, M. Abdel GHEZALI, Mme Myriam LEMERCIER, M. Jean-Sébastien LEUBA, M. Christophe LIME, M. Michel LOYAT, Mme Elsa MAILLOT, Mme Carine MICHEL, M. Thierry MORTON, Mme Danielle POISSENOT, M. Yannick POUJET, M. Anthony POULIN, Mme Françoise PRESSE, Mme Rosa REBRAB (à partir de la question n° 5), Mme Karima ROCHDI, M. Rémi STHAL, Mme Ilva SUGNY (jusqu'à la question n° 21 incluse), M. Gérard VAN HELLE, Mme Anne VIGNOT, Mme Sylvie WANLIN, Mme Marie ZEHAF, M. Pascal BONNET, Mme Catherine COMTE-DELEUZE, M. Laurent CROIZIER, Mme Marie-Laure DALPHIN, M. Ludovic FAGAUT, Mme Odile FAIVRE-PETITJEAN, M. Philippe GONON, M. Jacques GROSPERRIN, M. Michel OMOURI, Mme Sophie PESEUX, Mme Christine WERTHE, M. Philippe MOUGIN.

Secrétaire :

Mme Sylvie WANLIN.

Absents :

M. Frédéric ALLEMANN, Mme Anne-Sophie ANDRIANTAVY, M. Gueric CHALNOT, M. Yves-Michel DAHOUI, M. Cyril DEVESA (jusqu'à la question n° 5 incluse), Mme Rosa REBRAB (jusqu'à la question n° 4 incluse), M. Dominique SCHAUSS, Mme Ilva SUGNY (à partir de la question n° 22), Mme Catherine THIEBAUT, Mme Mina SEBBAH, M. Julien ACARD.

Procurations de vote :

Mme Anne-Sophie ANDRIANTAVY à M. Jean-Sébastien LEUBA, M. Gueric CHALNOT à Mme Myriam LEMERCIER, M. Yves-Michel DAHOUI à Mme Carine MICHEL, M. Cyril DEVESA à M. Anthony POULIN (jusqu'à la question n° 5 incluse), Mme Rosa REBRAB à Mme Marie ZEHAF (jusqu'à la question n° 4 incluse), M. Dominique SCHAUSS à M. Pascal CURIE, Mme Ilva SUGNY à M. Nicolas BODIN (à partir de la question n° 22), Mme Mina SEBBAH à M. Pascal BONNET.

OBJET : 29 - Programme de rénovation énergétique de bâtiments

Programme de rénovation énergétique de bâtiments

Rapporteur : Mme l'Adjointe VIGNOT

	Date	Avis
Commission n° 3	09/01/2019	Favorable unanime

La stratégie Climat Air Énergie votée par le Conseil Municipal du 12 mai 2016 comprenait des objectifs chiffrés concernant la performance énergétique du patrimoine, notamment :

- Réduction de 15 % de la consommation totale d'énergies du patrimoine de la Ville,
- Réduction de 40 % de la quantité de rejet de Gaz à Effet de Serre,
- Porter la consommation d'énergie renouvelable à 32 % dont 25 % produite par ses propres installations à l'horizon 2020 par rapport à 2008.

Par ailleurs, la loi sur la Transition Énergétique pour la croissance verte prévoit qu'à l'horizon 2050, le parc bâti soit entièrement rénové au niveau BBC Rénovation. Pour la Ville, cela représente une rénovation chaque année de 3 % de sa surface totale bâtie, soit près de 15 000 m².

Dans ce cadre, des études ont été menées pour définir des actions opérationnelles, désormais déclinées en un programme de travaux spécifiques pour les 3 prochaines années dont le financement est assuré, dans la durée, par les économies d'énergies. Ce dispositif de financement mis en place par un gestionnaire de patrimoine immobilier, destiné à financer des actions d'efficacité énergétique permettant de réduire les consommations de fluides est reconnu sous le nom d'intracting.

Descriptif des travaux envisagés

Le programme proposé prévoit, pour la période 2019 à 2021, une combinaison de travaux, dont certains auraient dû être obligatoirement réalisés dans les années à venir, des travaux d'isolation avec une rentabilité à long terme et, enfin, l'installation d'équipements (led, photovoltaïque...) avec une rentabilité à plus court terme. Le programme se répartit de la manière suivante :

- La rénovation partielle de 3 gymnases :
 - Orchamps (façades, menuiseries, éclairage)
 - Malcombe (façades, menuiseries, éclairage)
 - Montboucons (menuiseries, éclairage, chauffage)
- La rénovation au niveau BBC Performance de 3 autres gymnases :
 - Brossolette (façades, toiture, menuiseries, éclairage, solaire photovoltaïque)
 - Saint-Claude (façades, toiture, menuiseries, éclairage, solaire photovoltaïque)
 - Annexe Palais des Sports (façades, toiture, menuiseries, éclairage, solaire photovoltaïque)

A noter que les gymnases retenus, construits entre 1967 et 1992, n'ont jamais bénéficié de rénovation lourde jusqu'à présent.

- Le basculement en LED de l'éclairage de forte puissance de 6 autres sites :
 - Piscine Mallarmé
 - Piscine Lafayette
 - Patinoire Lafayette
 - Salle honneur du Palais des Sports
 - Musée du Temps
 - Ateliers du centre technique municipal.

Plan de financement

Le plan de financement repose sur une part d'autofinancement de 15 % et sur un emprunt qui sera remboursé par les économies de fonctionnement engendrées selon le principe de l'intracring. Des aides financières seront également mobilisées, notamment celles du dispositif Effilogis porté par la Région Bourgogne-Franche-Comté :

Plan de financement :

INVESTISSEMENT TOTAL	5 000 000 € TTC
AUTOFINANCEMENT	750 000 €
Dont Fonds Plan Climat (CEE TEPCV valorisés en 2018)	450 000 €
AIDES FINANCIERES	
Effilogis	400 000 €
Nouveaux CEE	85 000 €
FCTVA	800 000 €
EMPRUNT	2 965 000 €

Bilan économique :

Economie après travaux (au prix actuel de l'énergie)	130 900 € par an
Economie moyenne annuelle sur 20 ans (avec actualisation)	180 000 €
Economies cumulées sur 20 ans	3,7 M€
Temps de retour	22 ans (33 sans actualisation)

- **Bénéfices pour la Ville**

Cette opération permettrait des économies d'énergie de l'ordre de 1 427 MWh/an, soit une diminution de près de 3 % de la consommation d'énergie de la Ville. Les coûts de fonctionnement seraient réduits tout en rénovant l'enveloppe vieillissante des gymnases et en rafraîchissant leur image. De manière générale, un meilleur confort serait apporté aux usagers, ce qui répondrait à leur demande.

En outre, la mise en œuvre de ce programme permettrait d'éprouver un modèle économique sur le financement de la transition énergétique des bâtiments municipaux.

Mme COMTE-DELEUZE, élue intéressée, n'a pris part ni au débat, ni au vote.

A l'unanimité des suffrages exprimés, le Conseil Municipal décide :

- d'adopter ce projet et d'approuver le programme de travaux,
- de valider le plan de financement et notamment le montant de l'emprunt nécessaire,
- d'autoriser M. le Maire ou son représentant à solliciter les subventions auprès de l'ADEME, de la Région Bourgogne-Franche-Comté et de tout autre partenaire potentiel (Caisse des Dépôts et Consignations...), la Ville s'engageant à prendre en charge les financements non acquis, et à signer les éventuelles conventions à intervenir.

Pour extrait conforme,
Pour le Maire,
La Première Adjointe



Danielle DARD.

Rapport adopté à l'unanimité

Pour : 51

Contre : 0

Abstention : 0

Ne prennent pas part au vote : 1

Préfecture du Doubs

Reçu le 28 JAN. 2019



Contrôle de légalité